



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 31 octobre 2013

1. AFFAIRES GÉNÉRALES (Raymond Bron)

Fusion

Les cinq groupes d'étude ont terminé leur travail d'inventaire et d'analyse, comme prévu, à la fin de l'été.

Ces travaux ont été présentés à la population des quatre villages à l'occasion de séances publiques qui ont réuni quelque 380 personnes, dont environ 130 à Cugy.

L'accueil fut généralement bon, les questions relativement peu nombreuses et les commentaires hors séances soulignant principalement le sérieux et l'ampleur du travail accompli.

Le comité de pilotage a renoncé à fixer à ce jour le montant du taux d'imposition initial de l'éventuelle future commune, conscient du côté trop aléatoire d'un chiffre fixé trois ans et demi avant son entrée en vigueur.

Ce taux devant cependant être précisé dans la convention de fusion, texte sur lequel se fondera la décision des Conseils et celle du peuple, il sera arrêté au cours du premier semestre de l'année prochaine, une fois les taux d'imposition des quatre communes et les budgets connus pour l'an prochain, ainsi que leurs comptes 2013.

Le nom choisi pour la nouvelle commune est donc **Haut-Talent**, un nom qui s'est rapidement imposé, la rivière prenant sa source dans les forêts de Froideville, bordant ou traversant les autres territoires et servant déjà pour la Paroisse réformée notamment.

En revanche, les armoiries ont fait l'objet d'un mandat et d'une offre qui n'a pas trouvé grâce auprès des Municipalités ; l'ouvrage est donc remis sur le métier.

Les présentations faites au cours des séances publiques figurent sur le site www.fusion-haut-talent.ch.

Le calendrier initial devrait pouvoir être tenu ; il prévoit une adoption de la convention de fusion par les Exécutifs dans le premier trimestre 2014, la signature de la convention et l'envoi d'un préavis aux Conseils au début du mois d'avril, la tenue d'une nouvelle séance d'information publique et une séance des quatre Conseils un même soir du mois de juin, en évitant soigneusement la Coupe du Monde de football... souvent génératrice d'absences...

2. ADMINISTRATION (Raymond Bron)

Personnel

Deux postes ont été mis au concours, celui de préposé(e) au contrôle des habitants et celui de gestionnaire de déchetterie.

55 candidatures pour le premier et 58 pour le second ont été examinées.

Après les auditions et exercices pratiques traditionnellement organisés, la Municipalité a engagé :

- M. Matthieu Burkhart au poste de responsable du contrôle des habitants à 80%. Habitant Chailly-sur-Montreux, ville dans l'administration de laquelle il a fait son apprentissage et avait été sollicité d'y poursuivre son activité, vu ses bons services. M. Burkhart est âgé de 21 ans ; malgré son jeune âge, ce candidat a fait montre d'une maturité et de connaissances dignes d'un routinier dans ce domaine complexe.
- Mme Martine Clerc Cherpit au poste de gestionnaire de déchetterie à 60%. On notera qu'aucun des candidats n'était au bénéfice d'une formation ad hoc complète, une telle formation n'existant pas encore. La candidate retenue, habitant Morrens, membre du SDIS, notamment, a fait preuve d'une volonté, d'une envie d'apprendre et d'un caractère propres à tenir ce poste exigeant des compétences pratiques, techniques et relationnelles importantes.

Ces deux nouveaux collaborateurs prendront leurs fonctions le 2 décembre prochain.

3. URBANISME (Raymond Bron)

Centre local

Présenté dans les derniers rapports de gestion de la Municipalité, le statut de « centre local » devait encore faire l'objet de l'approbation formelle du Canton et du contour exact du périmètre considéré, à l'intérieur duquel un développement est encore possible.

Cette reconnaissance est maintenant chose faite par un courrier de la cheffe du Département de l'intérieur du 12 août 2013.

Une négociation doit encore être conduite sur une zone visée par la Municipalité comme intéressante pour un futur développement, mais non retenue par le Service d'aménagement du territoire parce qu'éloigné de plus de 300 mètres des transports publics.

Comur

La Municipalité a décidé de compléter le cahier des charges de sa commission d'urbanisme par un article traitant des affaires régionales.

En effet, à la demande du Bureau du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) de créer dans chaque commune une commission des affaires régionales, il est apparu plus rationnel de compléter les tâches de la Comur en y ajoutant les préoccupations régionales, plutôt que de créer une nouvelle commission.

Réaménagement de la Rue du village

Cet ancien projet figurant depuis plusieurs années au plan des investissements devrait enfin pouvoir être réalisé.

Avec comme objectifs de sécuriser cette voie de circulation, d'en actualiser les réseaux souterrains, d'enterrer le réseau électrique, d'améliorer son éclairage, ce projet devrait rendre son caractère villageois et convivial à cette rue classée en note trois au recensement architectural vaudois.

Le haut de la rue du Four, les rues de la Chavanne et de la Combe, l'Espace Cavenettaz, ainsi que les abords immédiats du cimetière, de la Maison villageoise et de la Maison de Commune ont d'ores et déjà été réalisés dans l'esprit des intentions qui datent de 2007.

Un préavis demandant un crédit d'étude devrait être déposé en début de l'année prochaine.

4. POLICE DES CONSTRUCTIONS (Philippe Flückiger)

Station-service Avia

Le seul recours déposé dans les délais ayant été retiré, le permis de construire est devenu exécutoire. Les travaux ont donc commencé depuis peu ; ils ne seront naturellement pas terminés en 2013. Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux de mise en terre des citernes est agendé au 28 novembre et le montage du « shop » devrait être terminé avant Noël.

Avia a manifesté son intention de réaliser un maximum d'espaces végétalisés afin que la station s'intègre dans le paysage et de ce fait augmente les zones de verdure par rapport au projet initial. La Municipalité ne peut qu'encourager cette idée.

L'ouverture de la station-service au public aura probablement lieu fin mars – début avril 2014.

Ecole de danse

Sur la parcelle attenante, située, elle aussi, en zone artisanale, le changement d'affectation d'un local pour une école de danse a donné du fil à retordre à la Municipalité et aux exploitants.

La Municipalité a toujours été favorable à l'ouverture d'une telle institution, tout en s'efforçant de faire respecter les règles de procédure de la police des constructions. Des oppositions ont été formulées à l'encontre de cette enquête complémentaire. Une séance de conciliation a eu lieu entre opposants et exploitants.

Suite aux retraits de certaines prétentions de l'Ecole de danse et au vu des informations supplémentaires fournies par les diverses parties et par les services cantonaux, la Municipalité a pu lever toutes les oppositions.

Un délai de recours de 30 jours échoit au 3 novembre.

5. FINANCES (Philippe Flückiger)

Préavis n° 01-2014

Votre municipal, accompagné du syndic, a reçu le président de la Commission des finances. Nous avons passé en revue le point 3 de ce préavis « dépassement budgétaire » en faisant des propositions de modification afin de clarifier le texte. Nous nous sommes mis d'accord sur les corrections à apporter.

6. ECOLES (Jean-Pierre Sterchi)

Jeunesse

Place de jeu

La mise à l'enquête s'est terminée le 6 octobre et nous avons le plaisir de vous annoncer qu'aucune opposition n'a été déposée. La réalisation du projet a donc pu démarrer durant les vacances d'automne.

A ce jour, nous avons encore à décider si nous allons mener ce chantier à terme d'ici à mi-novembre ou si, en raison des conditions météorologiques défavorables, seuls les travaux préliminaires de préparation du terrain seront effectués.

Une décision sera prise ces prochains jours. Au pire, les jeux seraient posés au début du printemps ainsi que la couche de sécurité en synthétique.

Parascolaire

Secteur primaire

L'organisation des transports d'élèves d'un village à l'autre s'est révélée particulièrement difficile à mettre en place cette année. Il a fallu plusieurs versions de l'horaire des trois bus scolaires et le recours pour quelques trajets à un service taxi pour parvenir à trouver une formule qui satisfasse au mieux les élèves et les familles.

L'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs a mis en place un service de surveillance des enfants dans les trois villages voisins afin d'augmenter la sécurité lors des moments d'attente des bus ou de la reprise scolaire. A cet effet nous avons engagé quelques personnes qui ont signé un contrat de travail et un cahier des charges.

Ces surveillantes seront également rémunérées, car l'ASICE voulait donner à cette fonction un caractère officiel. Enfin, il faut encore préciser que ces mesures sont nouvelles et qu'elles précèdent un règlement des transports qui sera présenté au printemps au Conseil intercommunal de l'ASICE.

Secteur secondaire

La cantine du collège de la Combe est désormais utilisée par les élèves du secondaire (9^e à 11^e années) et du primaire (7^e et 8^e années). Une responsable et une personne chargée de l'intendance accueillent les élèves entre 11h30 et 13h30. Certains élèves achètent un repas chaud, d'autres apportent leur pique-nique et ceux qui le désirent peuvent rester dans ce local jusqu'à la reprise de l'école. Une autre possibilité est offerte aux élèves qui souhaitent rester dans les étages pour étudier. Une surveillance est aussi mise en place afin de garantir un climat de travail propice.

Par ailleurs, la mise sur pied de ces services nous a permis d'améliorer la sécurité et le contrôle des allées et venues dans le collège durant la pause de midi et ceci à la satisfaction de la direction des écoles.

Cultes

Une réparation du toit du Centre œcuménique a été nécessaire en raison d'infiltrations d'eau dans l'église. La cause de cette fuite a été difficile à trouver et ce n'est qu'en découvrant une partie du toit qu'elle a été décelée.

L'intervention d'un charpentier et d'un couvreur ont été nécessaires et cette dépense imprévue a mis les Municipalités face à un problème d'interprétation de la Convention signée par les quatre Communes.

Au final cette réparation ne relevant pas d'un entretien courant et touchant à la structure du bâtiment devra être prise en charge par la Commune de Cugy.

7. FEU BACTÉRIEN (Roland Karlen)

Après une année 2011 propice au développement de feu bactérien dans certains secteurs du canton, cette bactérie s'est montrée moins virulente en 2012.

Malheureusement, en septembre 2013, il nous a été signalé que six plantes étaient atteintes de feu bactérien, ceci dans le quartier de l'Epi d'Or.

Nos employés communaux se sont empressés de supprimer ces plantes et par la même occasion un contrôle très sévère a été effectué dans un rayon de 300 mètres autour du foyer, heureusement sans révéler d'autres cas. Chaque plante a été brûlée ; les outils et habits ont été désinfectés.

8. DÉCHETTERIE (Roland Karlen)

Les barrières de contrôle prévues dans le préavis no 60-2011 ont été posées.

Des cartes électroniques sont donc nécessaires pour permettre l'accès au site.

Deux samedis et un mercredi soir ont été réservés à la déchetterie pour la distribution de celles-ci. 80% des destinataires ont répondu présents. Les 20% restant ont eu la possibilité de les recevoir au bureau communal.

Ces barrières de contrôle nous permettrons de mieux cibler les périodes de fréquentation, le nombre de personnes par heure et par jour et aussi de décourager les éventuels fraudeurs.

Au vu de l'engagement de la gestionnaire de déchetterie, nous allons pouvoir prochainement mettre en place le nouvel horaire d'ouverture comme annoncé précédemment.

Les nouvelles possibilités offertes passeront de 11h00 hebdomadaires actuellement à 22h00 dès le 1^{er} janvier 2014.

Ce nouvel horaire, ainsi que d'autres informations, seront communiquées par le biais du calendrier de la déchetterie qui sera distribué à tous les ménages début décembre.

Malgré l'incertitude planant sur le coût des déchets pour 2013 jusqu'au bouclage des comptes en mars 2014, la Municipalité a décidé de maintenir la taxe forfaitaire pour 2014 à Fr. 140.-.

Pour parvenir à l'équilibre, nous devons rechercher à tout prix à valoriser au maximum nos déchets et à économiser le coût de leur élimination. Pour cette raison, nous avons décidé de supprimer dès le 1^{er} janvier 2014 le ramassage du papier en porte à porte, ce qui représentera une économie non négligeable d'environ Fr. 10'000.-.

Les déchets encombrants en porte à porte seront aussi diminués d'une tournée, une au printemps et une en automne, à la place de trois actuellement ; là aussi, une économie de Fr. 3'000.- est prévisible.

Afin de mettre en conformité les lieux, quelques modifications d'emplacement de certains déchets vont intervenir, en particulier l'adjonction de nouveaux containers et la mise en place d'accès sécurisés, notamment à proximité des deux bennes compacteuses.

Le marquage des bennes ainsi que les panneaux explicatifs seront aussi améliorés.

La fin de ces travaux de mise aux normes est prévue pour mi-décembre 2013.

9. SERVICE DES ROUTES (Christian Durussel)

Eclairage public

Un luminaire à leds a été installé au haut du chemin de la Cavenettaz, dans le but de juger la qualité de la source lumineuse, sa puissance et nous permettre de choisir quel type de luminaire sera installé le long de ce chemin.

L'éclairage de la zone des places de parcs de l'Espace Cavenettaz a été équipé d'un système permettant de réduire le niveau d'intensité lumineuse et ainsi de diminuer la puissance consommée d'environ 50% entre 23h et 5h.

10. TRAVAUX (Christian Durussel)

Mise en séparatif du chemin de la Cavenettaz

Le chantier suit son cours. Les canalisations (épuration, eau potable, éclairage public et les différents services) sont posées. La première couche de bitume sera posée avant l'hiver pour permettre la circulation des véhicules et faciliter le déneigement.

Réfection de la route des Biolettes

Le chantier a débuté le 20 septembre dernier et sera terminé ces prochains jours. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions. Ils ont permis de constater que la route existante n'avait pas d'encaissement et que la couche de goudron en place était bien mince.

Comme vous l'aurez certainement constaté, la fermeture de la route, ajoutée à la fermeture de celle du Golf, a créé une forte augmentation du trafic de transit en traversée de Cugy. Aux heures de pointes, nous avons atteint le seuil de saturation de cet axe.

Divers

Contrôle des ancrages de la route au virage de Budron

Le contrôle complet des ancrages est en cours, la périodicité des mesures est de cinq ans. Cela permet de vérifier les mouvements du terrain. Un contrôle plus sommaire a lieu chaque année.

Carrefour route de Bottens – route de Montheron

Le bureau Transitec a été mandaté pour étudier l'aménagement du carrefour. Les résultats seront connus pour la fin de l'année.

11. SERVICE DES EAUX (Christian Durussel)

Contrôle des bornes hydrantes

L'inspection de l'entier des bornes hydrantes (BH) de la Commune a été réalisée cet été par une entreprise privée. Les informations recueillies ont été saisies dans une base de données consultable via internet. Nous avons ainsi une vue d'ensemble de l'état de fonctionnement des BH.

Les défauts découverts lors de l'inspection sont classifiés selon leur nature. Grâce à l'attribution de priorités en fonction du niveau d'urgence de la remise en état, les travaux de révision peuvent être ordonnés et répartis sur les budgets annuels successifs.

Ce nouvel outil permet de suivre les travaux effectués et de visualiser les coûts totaux par hydrante (investissement de départ et frais d'entretien cumulés).

LA MUNICIPALITE